

(19)



(11)

**EP 2 746 680 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**25.06.2014 Bulletin 2014/26**

(51) Int Cl.:  
**F24C 15/10 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **13197121.0**

(22) Date de dépôt: **13.12.2013**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**

(71) Demandeur: **FagorBrandt SAS**  
**92500 Rueil-Malmaison (FR)**

(72) Inventeur: **Nugeyre, Jean-Pierre**  
**45370 CLERY SAINT ANDRE (FR)**

(30) Priorité: **20.12.2012 FR 1203627**

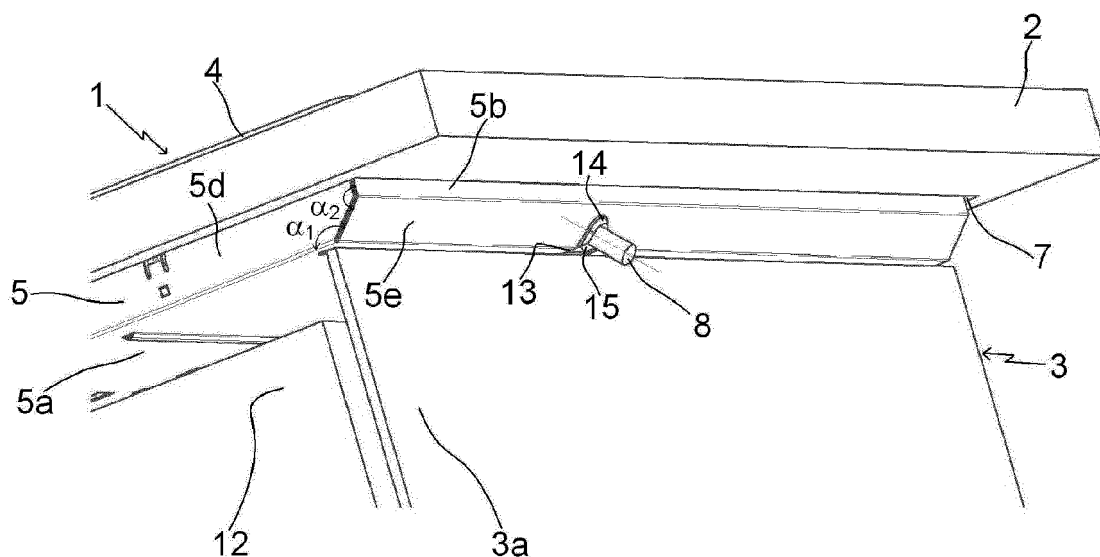
(54) **Table de cuisson encastrable comprenant un carter et une ouverture de passage d'un cordon d'alimentation**

(57) Une table de cuisson encastrable (1) comprend une plaque de cuisson (4), un carter (5), un cordon d'alimentation (8), ladite plaque (4) obturant une ouverture supérieure dudit carter (5), ledit carter (5) comprenant au moins une paroi inférieure (5a) et des parois latérales (5b, 5d), ledit cordon d'alimentation (8) alimentant une unité de commande et au moins un moyen de chauffage depuis un réseau d'énergie électrique externe.

Ledit carter (5) comprend une paroi additionnelle (5e) s'étendant entre ladite paroi inférieure (5a) dudit car-

ter (5) et ladite paroi latérale arrière (5b) dudit carter (5), où ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5) s'étend suivant une direction oblique par rapport à ladite paroi inférieure (5a) dudit carter (5) et par rapport à ladite paroi latérale arrière (5b) dudit carter (5), et où ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5) comprend une ouverture de passage (13) dudit cordon d'alimentation (8).

Utilisation notamment dans une table de cuisson à induction.



**FIG. 5**

**EP 2 746 680 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne une table de cuisson encastrable, en particulier une table de cuisson à induction encastrable.

**[0002]** Elle concerne de manière générale une table de cuisson encastrable comprenant un carter disposé à l'intérieur d'une ouverture d'encastrement ménagée dans un plan de travail d'un meuble d'encastrement, et une plaque de cuisson mise en appui sur le plan de travail du meuble d'encastrement, et en particulier sur une zone périphérique de l'ouverture d'encastrement ménagée dans le plan de travail du meuble d'encastrement.

**[0003]** La présente invention concerne de manière générale des tables de cuisson encastrables, et plus particulièrement des tables de cuisson domestiques comportant différents zones de cuisson pouvant être commandées en fonctionnement par des moyens de commande à la disposition d'un utilisateur.

**[0004]** Ce type de table de cuisson encastrable comprend des moyens de chauffage, par exemple des inducteurs, disposés au niveau des zones de chauffage sous la plaque de cuisson.

**[0005]** On connaît déjà des tables de cuisson encastrables comprenant une plaque de cuisson, un carter, une unité de commande, au moins un moyen de chauffage, un cordon d'alimentation. La plaque de cuisson obture une ouverture supérieure du carter. Le carter comprend au moins une paroi inférieure et des parois latérales. Le cordon d'alimentation alimente l'unité de commande et ledit au moins un moyen de chauffage depuis un réseau d'énergie électrique externe.

**[0006]** On connaît également le document US 2 992 315 qui décrit une telle table de cuisson encastrable comprenant une plaque de cuisson, un carter, une unité de commande, des moyens de chauffage, un cordon d'alimentation.

**[0007]** Cependant, ces tables de cuisson encastrables présentent l'inconvénient de ménager une ouverture de passage du cordon d'alimentation dans la paroi inférieure ou dans la paroi latérale arrière du carter.

**[0008]** Par conséquent, le positionnement de l'ouverture de passage du cordon d'alimentation dans la paroi inférieure ou dans la paroi latérale arrière du carter peut nécessiter, lors de l'installation de la table de cuisson encastrable, la découpe de la cloison arrière du meuble d'encastrement pour le passage du cordon d'alimentation dans un vide sanitaire ménagé entre un mur de la cuisine et la cloison arrière du meuble d'encastrement.

**[0009]** En outre, une telle disposition de l'ouverture de passage du cordon d'alimentation au travers du carter de la table de cuisson encastrable engendre une gêne lors de l'installation de la table de cuisson encastrable au travers d'une ouverture ménagée dans un plan de travail.

**[0010]** La gêne est particulièrement occasionnée lors de l'installation de la table de cuisson encastrable au-dessus d'un autre appareil électroménager, pouvant être

un lave-vaisselle ou un four de cuisson, disposé à l'intérieur du meuble d'encastrement.

**[0011]** Par ailleurs, l'encastrement de la table de cuisson encastrable au travers d'une ouverture ménagée dans un plan de travail et au-dessus d'un tiroir disposé dans le meuble d'encastrement peut engendrer le blocage de la sortie du tiroir.

**[0012]** En outre, dans le cas où l'ouverture de passage du cordon d'alimentation est ménagée dans la paroi latérale arrière du carter, ce positionnement de sortie du cordon d'alimentation au travers de la paroi latérale arrière du carter peut être incompatible en fonction de l'épaisseur du plan de travail.

**[0013]** Ainsi, lors de l'encastrement de la table de cuisson encastrable dans l'ouverture d'encastrement ménagée dans le plan de travail, l'épaisseur du plan de travail peut recouvrir au moins en partie, voire complètement, l'ouverture de passage du cordon d'alimentation ménagée dans la paroi latérale arrière du carter.

**[0014]** Par conséquent, le recouvrement au moins partiel de l'ouverture de passage du cordon d'alimentation ménagée dans la paroi latérale arrière du carter par l'épaisseur du plan de travail empêche l'encastrement complet de la table de cuisson encastrable et le passage du cordon d'alimentation vers un vide sanitaire ménagé entre un mur de la cuisine et la cloison arrière d'un meuble d'encastrement.

**[0015]** La présente invention a pour but de résoudre les inconvénients précités et de proposer une table de cuisson encastrable permettant de faciliter l'installation de celle-ci au travers d'une ouverture d'encastrement d'un plan de travail.

**[0016]** A cet effet, la présente invention vise une table de cuisson encastrable comprenant une plaque de cuisson, un carter, une unité de commande, au moins un moyen de chauffage, un cordon d'alimentation, ladite plaque de cuisson obturant une ouverture supérieure dudit carter, ledit carter comprenant au moins une paroi inférieure et des parois latérales, ledit cordon d'alimentation alimentant ladite unité de commande et ledit au moins un moyen de chauffage depuis un réseau d'énergie électrique externe.

**[0017]** Selon l'invention, ledit carter comprend une paroi additionnelle s'étendant entre ladite paroi inférieure dudit carter et ladite paroi latérale arrière dudit carter, où ladite paroi additionnelle dudit carter s'étend suivant une direction oblique par rapport à ladite paroi inférieure dudit carter et par rapport à ladite paroi latérale arrière dudit carter, et où ladite paroi additionnelle dudit carter comprend une ouverture de passage dudit cordon d'alimentation.

**[0018]** Ainsi, la paroi additionnelle du carter reliant la paroi inférieure du carter à la paroi latérale arrière du carter suivant une direction oblique permet d'orienter le cordon d'alimentation à l'extérieur du carter suivant une direction prédéterminée inclinée de sorte à faciliter l'installation de la table de cuisson encastrable au travers d'une ouverture d'encastrement d'un plan de travail.

**[0019]** De cette manière, le positionnement de l'ouverture de passage du cordon d'alimentation dans la paroi additionnelle du carter permet d'installer la table de cuisson encastrable dans une ouverture d'encastrement du plan de travail d'un meuble d'encastrement standard sans modification de ce meuble d'encastrement, et en particulier en évitant de découper la cloison arrière du meuble d'encastrement pour le passage du cordon d'alimentation dans un vide sanitaire ménagé entre un mur de la cuisine et la cloison arrière du meuble d'encastrement.

**[0020]** L'ouverture de passage du cordon d'alimentation ménagée dans la paroi additionnelle du carter reliant la paroi inférieure du carter à la paroi latérale arrière du carter suivant une direction oblique permet de passer le cordon d'alimentation au-dessus d'une cloison arrière du meuble d'encastrement, et en particulier directement dans un vide sanitaire ménagé entre la cloison arrière du meuble d'encastrement et un mur de la cuisine, sans avoir à réaliser une découpe dans la cloison arrière du meuble d'encastrement.

**[0021]** L'ouverture de passage du cordon d'alimentation ménagée dans la paroi additionnelle du carter reliant la paroi inférieure du carter à la paroi latérale arrière du carter suivant une direction oblique permet également de passer le cordon d'alimentation en dessous du plan de travail sans être gêné par l'épaisseur du plan de travail, l'épaisseur du plan de travail ne recouvrant pas au moins partiellement l'ouverture de passage du cordon d'alimentation ménagée dans la paroi additionnelle du carter.

**[0022]** En outre, le positionnement de l'ouverture de passage du cordon d'alimentation dans la paroi additionnelle du carter permet d'installer la table de cuisson encastrable dans une ouverture d'encastrement du plan de travail d'un meuble d'encastrement sans occasionner une gêne particulière lorsque la table de cuisson encastrable est positionnée au-dessus d'un tiroir coulissant à l'intérieur du meuble d'encastrement et sous le plan de travail.

**[0023]** Et, le positionnement de l'ouverture de passage du cordon d'alimentation dans la paroi additionnelle du carter permet d'installer la table de cuisson encastrable dans une ouverture du plan de travail d'un meuble d'encastrement sans occasionner une gêne particulière lorsque la table de cuisson encastrable est positionnée au-dessus d'un autre appareil électroménager, pouvant être un lave-vaisselle ou un four de cuisson, disposé à l'intérieur du meuble d'encastrement.

**[0024]** Par ailleurs, la paroi additionnelle du carter reliant la paroi inférieure du carter à la paroi latérale du carter suivant une direction oblique permet de rigidifier le carter.

**[0025]** D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après.

**[0026]** Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs :

- la figure 1 est une vue schématique de dessus d'une table de cuisson encastrable conforme à un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue de dessus d'une table de cuisson encastrable conforme à un mode de réalisation de l'invention, où la plaque de cuisson obturant une ouverture supérieure du carter a été ôtée ;
- la figure 3 est une vue arrière d'un ensemble formé par une table de cuisson encastrable et un meuble d'encastrement selon un mode de réalisation, où la plaque de cuisson de la table de cuisson encastrable est en appui sur un plan de travail du meuble d'encastrement ;
- la figure 4 est une vue en coupe de la figure 3 selon le plan de coupe A-A ;
- la figure 5 est une vue en perspective d'un ensemble formé par une table de cuisson encastrable et un meuble d'encastrement selon un mode de réalisation, où la plaque de cuisson de la table de cuisson encastrable est en appui sur un plan de travail du meuble d'encastrement et où un autre appareil électroménager est disposé sous la table de cuisson encastrable et à l'intérieur du meuble d'encastrement ; et
- la figure 6 est une vue de dessus d'un support d'une carte de commande de puissance d'une unité de commande selon un mode de réalisation de l'invention, où ledit support comprend un élément de passage d'un cordon d'alimentation se positionnant au travers d'une ouverture de passage d'une paroi additionnelle du carter.

**[0027]** On va décrire tout d'abord, en référence à la figure 1, une table de cuisson encastrable conforme à un mode de réalisation de l'invention.

**[0028]** La table de cuisson encastrable 1 comprend au moins une zone de chauffe.

**[0029]** Dans cet exemple, la table de cuisson encastrable 1 comporte quatre zones de chauffe F1, F2, F3, F4.

**[0030]** La table de cuisson encastrable 1 comprend une plaque de cuisson 4, la plaque de cuisson 4 pouvant recevoir des récipients de cuisson.

**[0031]** Dans un mode de réalisation, la plaque de cuisson 4 est une plaque réalisée en vitrocéramique.

**[0032]** La table de cuisson encastrable 1 comprend un carter 5. Le carter 5 comprend au moins une paroi inférieure 5a et des parois latérales 5b, 5c, 5d. Les parois latérales du carter 5 comprennent une paroi avant 5c, une paroi arrière 5b et deux parois de côté 5d.

**[0033]** Ici, le carter 5 est de forme sensiblement parallélépipédique.

**[0034]** La plaque de cuisson 4 de la table de cuisson encastrable 1 obture une ouverture supérieure 6 du carter 5.

**[0035]** Ici et de manière nullement limitative, le carter 5 de la table de cuisson encastrable 1 est fixé à la plaque de cuisson 4 au moyen de traverses fixées par collage sur la plaque de cuisson 4 puis fixées par vissage sur le

carter 5.

**[0036]** La table de cuisson encastrable 1 comprend au moins un moyen de chauffage (non représenté). Chacune des zones de chauffe comprend au moins un moyen de chauffage.

**[0037]** Le ou les moyens de chauffage de chacune des zones de chauffe peuvent être alimentés en électricité et/ou au gaz. Ces moyens de chauffage peuvent être du type à induction, radiant ou halogène, ou encore au gaz.

**[0038]** Dans un mode de réalisation, chaque zone de chauffe peut être constituée d'un ou plusieurs inducteurs.

**[0039]** Ainsi, un inducteur unique peut matérialiser une zone de chauffe.

**[0040]** Alternativement, une zone de chauffe peut comporter plusieurs inducteurs.

**[0041]** Dans un mode de réalisation, la disposition de la pluralité des inducteurs peut être concentrique et comporter par exemple deux ou trois inducteurs permettant d'adapter la taille de la zone de chauffe à la taille du récipient à chauffer.

**[0042]** Dans un mode de réalisation, la disposition de la pluralité des inducteurs peut être adjacente, en particulier soit en ligne, soit en triangle, soit en carré, et comporter par exemple entre deux et quatre inducteurs permettant d'adapter la taille de la zone de chauffe à la taille du récipient à chauffer.

**[0043]** Dans le cas d'une table de cuisson comprenant des moyens de chauffage alimentés en énergie électrique, tels que des inducteurs ou des éléments chauffants radiants ou à halogène, l'ensemble des moyens de chauffage composant chaque zone de cuisson F1, F2, F3, F4 sont placés sous la plaque de cuisson 4.

**[0044]** Les zones de chauffe F1, F2, F3, F4 peuvent être identifiées par une sérigraphie en vis-à-vis des moyens de chauffage composant chaque zone de chauffe, et placés sous la plaque de cuisson 4.

**[0045]** Bien entendu, bien qu'on ait illustré un exemple de réalisation de table de cuisson encastrable 1 dans laquelle quatre zones de chauffe constituant des foyers de cuisson F1, F2, F3, F4 sont prédéfinies dans le plan de cuisson, la présente invention s'applique également à une table de cuisson ayant un nombre variable ou des formes différentes de foyers de cuisson, ou encore, présentant un plan de cuisson sans zone ou foyer de cuisson prédéfinis, ces derniers étant définis au cas par cas par la position du récipient en vis-à-vis d'un sous-ensemble de bobines d'induction disposées sous le plan de cuisson.

**[0046]** Le montage des moyens de chauffage n'a pas besoin d'être décrit plus en détail ici.

**[0047]** La table de cuisson encastrable 1 comprend une unité de commande 9.

**[0048]** La table de cuisson encastrable 1 comprend un cordon d'alimentation 8. Le cordon d'alimentation 8 alimente l'unité de commande 9 et ledit au moins un moyen de chauffage depuis un réseau d'énergie électrique externe.

**[0049]** Ici, l'unité de commande 9 comprend une seule

carte de commande de puissance, la carte de commande de puissance permettant de supporter l'ensemble des moyens électroniques et informatiques nécessaires au contrôle de la table de cuisson encastrable 1.

**[0050]** La carte de commande de puissance de l'unité de commande 9 est montée sur un support 16, tel qu'illustré à la figure 2, par exemple au moyen d'éléments d'encliquetage élastique.

**[0051]** Dans le cas où le carter 5 de la table de cuisson encastrable 1 est réalisé à partir d'une plaque de tôle, le support 16 de la carte de commande de puissance de l'unité de commande 9 peut être fixé sur la paroi inférieure 5a du carter 5, par exemple au moyen d'éléments d'encliquetage élastique.

**[0052]** Le support 16 de la carte de commande de puissance de l'unité de commande 9 peut être réalisé en matière plastique.

**[0053]** Dans le cas où le carter 5 de la table de cuisson encastrable 1 est réalisé en matière plastique, le support 16 de la carte de commande de puissance de l'unité de commande 9 peut être formé à partir de la paroi inférieure 5a du carter 5, par exemple par moulage.

**[0054]** Dans le cas d'une table de cuisson encastrable 1 à induction, la carte de commande de puissance comprend notamment le dispositif d'alimentation à onduleur des inducteurs.

**[0055]** Dans un autre mode de réalisation, la table de cuisson encastrable 1 peut comporter plusieurs cartes de commande de puissance permettant de répartir l'ensemble des moyens électroniques et informatiques nécessaires au contrôle de cette table de cuisson encastrable 1.

**[0056]** En pratique, des liaisons électriques 10 sont prévues entre l'unité de commande 9 et chaque foyer de cuisson F1, F2, F3, F4.

**[0057]** La carte de commande de puissance de l'unité de commande est classiquement réalisée à partir d'une plaquette de circuit imprimé.

**[0058]** Par ailleurs, la carte de commande de puissance de l'unité de commande 9 est placée sous la plaque de cuisson 4.

**[0059]** Dans ce mode de réalisation, la table de cuisson encastrable 1 comprend un clavier de commande 11.

**[0060]** Généralement, le clavier de commande 11 est disposé sur un côté de la table de cuisson encastrable 1, par exemple le long d'un bord avant ou d'un bord latéral de la plaque de cuisson 4.

**[0061]** Avantagusement, le clavier de commande 11 est disposé à l'intérieur du carter 5 de la table de cuisson encastrable 1 et sous la plaque de cuisson 4.

**[0062]** Le clavier de commande 11 comprend des moyens de sélection et des moyens d'affichage permettant à l'utilisateur de commander notamment en puissance et en durée le fonctionnement de chaque zone de chauffe F1, F2, F3, F4.

**[0063]** En particulier, l'utilisateur peut par le biais du clavier de commande 11 assigner une puissance de consigne à chaque foyer de cuisson recouvert d'un récipient.

**[0064]** On va décrire à présent, en référence aux figures 2 à 6, une table de cuisson encastrable conforme à un mode de réalisation de l'invention, ainsi que l'encastrement de celle-ci dans un plan de travail.

**[0065]** Une telle table de cuisson 1 peut être encastrée dans un plan de travail 2, et en particulier dans un plan de travail 2 d'un meuble d'encastrement 3.

**[0066]** Le plan de travail 2 comprend une ouverture d'encastrement 7, l'ouverture d'encastrement 7 permettant de recevoir le carter 5 de la table de cuisson encastrable 1.

**[0067]** L'ouverture d'encastrement 7 du plan de travail 2 est supérieure à l'encombrement du carter 5 de la table de cuisson encastrable 1.

**[0068]** La découpe de l'ouverture d'encastrement 7 ménagée dans le plan de travail 2 est généralement de forme sensiblement rectangulaire ou carré.

**[0069]** La plaque de cuisson 4 de la table de cuisson encastrable 1 est en appui sur le plan de travail 2, et en particulier la plaque de cuisson 4 repose sur le contour périphérique du plan de travail 2 situé autour de l'ouverture d'encastrement 7 du plan de travail 2.

**[0070]** Le plan de travail 2 repose de préférence sur le meuble d'encastrement 3, et de préférence le plan de travail 2 est fixé au meuble d'encastrement 3.

**[0071]** Le meuble d'encastrement 3 comprend de préférence une niche d'encastrement d'un autre appareil électroménager 12, pouvant être par exemple un four de cuisson ou un lave-vaisselle.

**[0072]** La niche d'encastrement du meuble d'encastrement 3 est de forme sensiblement parallélépipédique.

**[0073]** Le meuble d'encastrement 3 comprend au moins une cloison arrière 3a et des cloisons latérales.

**[0074]** Dans le cas où le meuble d'encastrement 3 est disposé le long d'un mur de cuisine, un vide sanitaire est préférentiellement réalisé entre le mur de cuisine et la cloison arrière 3a du meuble d'encastrement 3.

**[0075]** Le carter 5 comprend une paroi additionnelle 5e s'étendant entre la paroi inférieure 5a du carter 5 et la paroi latérale arrière 5b du carter 5, où la paroi additionnelle 5e du carter 5 s'étend suivant une direction oblique par rapport à la paroi inférieure 5a du carter 5 et par rapport à la paroi latérale arrière 5b du carter 5, et où la paroi additionnelle 5e du carter 5 comprend une ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8.

**[0076]** Ainsi, la paroi additionnelle 5e du carter 5 reliant la paroi inférieure 5a du carter 5 à la paroi latérale 5b du carter 5 suivant une direction oblique permet d'orienter le cordon d'alimentation 8 à l'extérieur du carter 5 suivant une direction prédéterminée inclinée de sorte à faciliter l'installation de la table de cuisson encastrable 1 au travers d'une ouverture d'encastrement 7 du plan de travail 2.

**[0077]** De cette manière, le positionnement de l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 dans la paroi additionnelle 5e du carter 5 permet d'installer la table de cuisson encastrable 1 dans une ouverture d'encastrement 7 du plan de travail 2 d'un meuble d'encas-

trement 3 standard sans modification de ce meuble d'encastrement 3, et en particulier en évitant de découper la cloison arrière 3a du meuble d'encastrement 3 pour le passage du cordon d'alimentation 8 dans un vide sanitaire ménagé entre un mur de la cuisine et la cloison arrière 3a du meuble d'encastrement 3.

**[0078]** Traditionnellement, pour une table de cuisson encastrable 1 ayant une plaque de cuisson 4 d'une largeur de 600mm et une profondeur de 600mm, le plan de travail 2 comprend une découpe pour l'ouverture d'encastrement 7 ayant une largeur de 490mm et une profondeur de 560mm.

**[0079]** Dans un mode de réalisation, l'ouverture d'encastrement 7 du plan de travail 2 se situe à 40mm du bord arrière du plan de travail 2.

**[0080]** La cloison arrière 3a du meuble d'encastrement 3 est disposée à 20mm du bord arrière de l'ouverture d'encastrement 7 du plan de travail 2.

**[0081]** Et la distance minimale entre le bord supérieur de la cloison arrière 3a du meuble d'encastrement 3 et la paroi inférieure 5a du carter 5 de la table de cuisson encastrable 1 est de 5mm.

**[0082]** Ainsi, la position de l'ouverture d'encastrement 7 du plan de travail 2 par rapport au bord arrière du plan de travail 2 permet de créer une zone libre entre le meuble d'encastrement 3 et le carter 5 de la table de cuisson à induction 1 de sorte à minimiser les échauffements du meuble d'encastrement 3 lors de la mise en fonctionnement de la table de cuisson encastrable 1.

**[0083]** Bien entendu, les dimensions de l'ouverture d'encastrement du plan de travail et de positionnement de cette ouverture d'encastrement dans le meuble d'encastrement ne sont nullement limitatives et peuvent être différentes, en particulier en fonction des dimensions du carter de la table de la cuisson encastrable.

**[0084]** L'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5 reliant la paroi inférieure 5a du carter 5 à la paroi latérale arrière 5b du carter 5 suivant une direction oblique permet de passer le cordon d'alimentation 8 au-dessus d'une cloison arrière 3a du meuble d'encastrement 3, et en particulier directement dans un vide sanitaire ménagé entre la cloison arrière 3a du meuble d'encastrement 3 et un mur de la cuisine, sans avoir à réaliser une découpe dans la cloison arrière 3a du meuble d'encastrement 3, tel qu'illustré à la figure 5.

**[0085]** L'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5 reliant la paroi inférieure 5a du carter 5 à la paroi latérale arrière 5b du carter 5 suivant une direction oblique permet également de passer le cordon d'alimentation 8 en dessous du plan de travail 2 sans être gêné par l'épaisseur du plan de travail 2, l'épaisseur du plan de travail 2 ne recouvrant pas au moins partiellement l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5.

**[0086]** En outre, le positionnement de l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 dans la paroi ad-

ditionnelle 5e du carter 5 permet d'installer la table de cuisson encastrable 1 dans une ouverture d'encastrement 7 du plan de travail 2 d'un meuble d'encastrement 3 sans occasionner une gêne particulière lorsque la table de cuisson encastrable 1 est positionnée au-dessus d'un tiroir coulissant à l'intérieur du meuble d'encastrement 3 et sous le plan de travail 2.

**[0087]** Et, le positionnement de l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 dans la paroi additionnelle 5e du carter 5 permet d'installer la table de cuisson encastrable 1 dans une ouverture d'encastrement 7 du plan de travail 2 d'un meuble d'encastrement 2 sans occasionner une gêne particulière lorsque la table de cuisson encastrable 1 est positionnée au-dessus d'un autre appareil électroménager 12, pouvant être un lave-vaisselle ou un four de cuisson, disposé à l'intérieur du meuble d'encastrement 3.

**[0088]** Par ailleurs, la paroi additionnelle 5e du carter 5 reliant la paroi inférieure 5a du carter 5 à la paroi latérale arrière 5b du carter 5 suivant une direction oblique permet de rigidifier le carter 5.

**[0089]** Dans un mode de réalisation, le carter 5 est réalisé à partir d'une plaque de tôle dans laquelle un premier pli est formé de sorte à mettre en forme la paroi additionnelle 5e du carter 5 par rapport à la paroi inférieure 5a du carter 5, et un deuxième pli est formé de sorte à mettre en forme la paroi latérale arrière 5b du carter 5 par rapport à ladite paroi additionnelle 5e.

**[0090]** Ainsi, la paroi additionnelle 5e du carter 5 est obtenue par la succession de deux plis dans la plaque de tôle formant le carter 5.

**[0091]** Dans le cas où le carter 5 est réalisé à partir d'une plaque de tôle, l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 est réalisée avant le pliage de la paroi additionnelle 5e du carter 5 et de la paroi latérale arrière 5b du carter 5.

**[0092]** L'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 peut être réalisée notamment par poinçonnage d'une plaque de tôle formant le carter 5 de la table de cuisson encastrable 1.

**[0093]** L'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 est ainsi positionnée entre les deux plis de la plaque de tôle formant le carter 5.

**[0094]** Dans un autre mode de réalisation, le carter 5 est réalisé en matière plastique, en particulier par moulage.

**[0095]** Dans un mode de réalisation tel qu'illustré aux figures 2, 3 et 5, la paroi additionnelle 5e du carter 5 reliant la paroi inférieure 5a du carter 5 à la paroi latérale arrière 5b du carter 5 suivant une direction oblique s'étend sur toute la largeur du carter 5.

**[0096]** Dans un autre mode de réalisation (non représenté), la paroi additionnelle 5e du carter 5 reliant la paroi inférieure 5a du carter 5 à la paroi latérale arrière 5b du carter 5 suivant une direction oblique s'étend uniquement sur une partie de la largeur du carter 5. Et la paroi inférieure 5a du carter 5 est reliée directement à la paroi latérale arrière 5b du carter 5, préférentiellement de ma-

nière perpendiculaire, suivant au moins une autre partie de la largeur du carter 5, et par exemple de part et d'autre de la paroi additionnelle 5e du carter 5 reliant la paroi inférieure 5a du carter 5 à la paroi latérale arrière 5b du carter 5 suivant une direction oblique.

**[0097]** Préférentiellement, la table de cuisson encastrable 1 comprend un élément de passage 14 du cordon d'alimentation 8, où l'élément de passage 14 est disposé au travers de l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5, et où un évidement 15 est ménagé à l'intérieur de l'élément de passage 14 de sorte à guider le cordon d'alimentation 8 depuis l'intérieur du carter 5 vers l'extérieur du carter 5.

**[0098]** Ainsi, le cordon d'alimentation 8 est disposé à l'intérieur de l'élément de passage 14 situé au niveau de l'ouverture de passage 13 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5 de sorte à protéger le cordon d'alimentation 8 du bord de l'ouverture de passage 13 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5, et en particulier à éviter d'endommager le cordon d'alimentation 8.

**[0099]** Dans un mode de réalisation tel qu'illustré à la figure 6, l'élément de passage 14 du cordon d'alimentation 8 est réalisé dans le support 16 de la carte de commande de puissance de l'unité de commande 9.

**[0100]** Ici, le support 16 de la carte de commande de puissance de l'unité de commande 9 est réalisé en matière plastique, et par exemple par moulage.

**[0101]** Dans un autre mode de réalisation où le carter 5 est réalisé en matière plastique, l'élément de passage 14 du cordon d'alimentation 8 est réalisé dans la paroi additionnelle 5e du carter 5.

**[0102]** Dans un autre mode de réalisation, l'élément de passage 14 du cordon d'alimentation 8 est fixé sur la paroi additionnelle 5e du carter 5, par exemple au moyen d'éléments d'encliquetage élastique, ou encore par coincement d'une rainure ménagée sur le contour de l'élément de passage 14 du cordon d'alimentation 8 sur un bord de la paroi additionnelle 5e du carter 5.

**[0103]** Dans un mode de réalisation, l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5 s'étend partiellement dans la paroi inférieure 5a du carter 5.

**[0104]** Ainsi, l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5 et s'étendant partiellement dans la paroi inférieure 5a du carter 5 permet d'éviter le contact du cordon d'alimentation 8 avec le bord inférieur de l'ouverture de passage 13 pouvant endommager le cordon d'alimentation 8.

**[0105]** En outre, l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5 et s'étendant partiellement dans la paroi inférieure 5a du carter 5 permet de mettre en place l'élément de passage 14 au travers de l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8, où le cordon d'alimentation 8 est en contact avec la face interne de l'évidement

15 de l'élément de passage 14.

[0106] Par ailleurs, dans le cas où le carter 5 est réalisé à partir d'une plaque de tôle, et où l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 est réalisée avant le pliage de la paroi additionnelle 5e du carter 5 et de la paroi latérale arrière 5b du carter 5, l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5 s'étend partiellement dans la paroi inférieure 5a du carter 5 de sorte à éviter la formation d'un angle agressif au niveau du bord inférieur de l'ouverture de passage 13 lié à la zone de pliage de la paroi additionnelle 5e du carter 5 par rapport à la paroi inférieure 5a du carter 5.

[0107] Dans un mode de réalisation tel qu'illustré aux figures 2 à 5, la paroi additionnelle 5e du carter 5 reliant la paroi inférieure 5a du carter 5 à la paroi latérale arrière 5b du carter 5 suivant une direction oblique fait partie intégrante du carter 5.

[0108] Dans un autre mode de réalisation (non représenté), la paroi additionnelle 5e du carter 5 reliant la paroi inférieure 5a du carter 5 à la paroi latérale arrière 5b du carter 5 suivant une direction oblique est réalisée au moyen d'un élément de passage 14 du cordon d'alimentation 8, où l'élément de passage 14 du cordon d'alimentation 8 est disposé au travers d'une ouverture ménagée dans la paroi inférieure 5a du carter 5 et dans la paroi latérale arrière 5b du carter 5, et où l'élément de passage 14 du cordon d'alimentation 8 comprend l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 ménagée dans la paroi additionnelle 5e du carter 5, et où un évidement 15 est ménagé à l'intérieur de l'élément de passage 14 de sorte à guider le cordon d'alimentation 8 depuis l'intérieur du carter 5 vers l'extérieur du carter 5.

[0109] Ainsi, le cordon d'alimentation 8 est disposé à l'intérieur de l'élément de passage 14 situé au niveau de l'ouverture ménagée dans la paroi inférieure 5a du carter 5 et dans la paroi latérale arrière 5b du carter 5, où l'ouverture de passage 13 du cordon d'alimentation 8 est ménagée dans une face de l'élément de passage 14 constituant la paroi additionnelle 5e du carter 5 de sorte à protéger le cordon d'alimentation 8 du bord de l'ouverture ménagée dans la paroi inférieure 5a du carter 5 et dans la paroi latérale arrière 5b du carter 5, et en particulier à éviter d'endommager le cordon d'alimentation 8.

[0110] La paroi latérale arrière 5b du carter 5 est située au niveau de la partie arrière du carter 5 de la table de cuisson encastrable 1, où la partie arrière du carter 5 est la partie du carter 5 la plus éloignée du bord avant de la table de cuisson encastrable 1 devant lequel l'utilisateur se place pour utiliser ladite table 1.

[0111] La partie arrière du carter 5 de la table de cuisson encastrable 1 est classiquement disposée à l'opposé du clavier de commande 11 de ladite table 1.

[0112] Autrement dit, la partie arrière du carter 5 de la table de cuisson encastrable 1 est disposée vers la cloison arrière 3a du meuble d'encastrement 3.

[0113] Préférentiellement, la paroi inférieure 5a du carter 5 est perpendiculaire par rapport à la paroi latérale

arrière 5b du carter 5.

[0114] Dans un mode de réalisation préféré, la direction de la paroi additionnelle 5e du carter 5 par rapport à la paroi inférieure 5a du carter 5 forme un angle  $\alpha_1$  compris dans une plage s'étendant entre 30° et 60°, et préférentiellement de l'ordre de 45°.

[0115] La direction de la paroi additionnelle 5e du carter 5 par rapport à la paroi latérale arrière 5b du carter 5 forme un angle  $\alpha_2$  compris dans une plage s'étendant entre 30° et 60°, et préférentiellement de l'ordre de 45°.

[0116] Avantagusement, l'addition de l'angle  $\alpha_1$  formé entre la paroi additionnelle 5e du carter 5 et la paroi inférieure 5a du carter 5 et de l'angle  $\alpha_2$  formé entre paroi additionnelle 5e du carter 5 et la paroi latérale arrière 5b du carter 5 constitue un angle droit, c'est-à-dire sensiblement égal à 90°.

[0117] Grâce à la présente invention, la paroi additionnelle du carter reliant la paroi inférieure du carter à la paroi latérale arrière du carter suivant une direction oblique permet d'orienter le cordon d'alimentation à l'extérieur du carter suivant une direction prédéterminée inclinée de sorte à faciliter l'installation de la table de cuisson encastrable au travers d'une ouverture d'encastrement d'un plan de travail.

[0118] Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits précédemment.

## Revendications

1. Table de cuisson encastrable (1) comprenant une plaque de cuisson (4), un carter (5), une unité de commande (9), au moins un moyen de chauffage, un cordon d'alimentation (8), ladite plaque de cuisson (4) obturant une ouverture supérieure (6) dudit carter (5), ledit carter (5) comprenant au moins une paroi inférieure (5a) et des parois latérales (5b, 5c, 5d), ledit cordon d'alimentation (8) alimentant ladite unité de commande (9) et ledit au moins un moyen de chauffage depuis un réseau d'énergie électrique externe, **caractérisée en ce que** ledit carter (5) comprend une paroi additionnelle (5e) s'étendant entre ladite paroi inférieure (5a) dudit carter (5) et ladite paroi latérale arrière (5b) dudit carter (5), où ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5) s'étend suivant une direction oblique par rapport à ladite paroi inférieure (5a) dudit carter (5) et par rapport à ladite paroi latérale arrière (5b) dudit carter (5), et où ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5) comprend une ouverture de passage (13) dudit cordon d'alimentation (8).
2. Table de cuisson encastrable (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** ladite paroi inférieure (5a) dudit carter (5) est perpendiculaire par rapport à ladite paroi latérale arrière (5b) dudit carter (5).

3. Table de cuisson encastrable (1) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** la direction de ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5) par rapport à ladite paroi inférieure (5a) dudit carter (5) forme un angle ( $\alpha_1$ ) compris dans une plage s'étendant entre 30° et 60°, et préférentiellement de l'ordre de 45°. 5
4. Table de cuisson encastrable (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** la direction de ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5) par rapport à ladite paroi latérale arrière (5b) dudit carter (5) forme un angle ( $\alpha_2$ ) compris dans une plage s'étendant entre 30° et 60°, et préférentiellement de l'ordre de 45°. 10 15
5. Table de cuisson encastrable (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** ledit carter (5) est réalisé à partir d'une plaque de tôle dans laquelle un premier pli est formé de sorte à mettre en forme ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5) par rapport à ladite paroi inférieure (5a) dudit carter (5), et un deuxième pli est formé de sorte à mettre en forme ladite paroi latérale arrière (5b) dudit carter (5) par rapport à ladite paroi additionnelle (5e). 20 25
6. Table de cuisson encastrable (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** ledit carter (5) est réalisé en matière plastique. 30
7. Table de cuisson encastrable (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** ladite table (1) comprend un élément de passage (14) dudit cordon d'alimentation (8), où ledit élément de passage (14) est disposé au travers de ladite ouverture de passage (13) dudit cordon d'alimentation (8) ménagée dans ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5), et où un évidement (15) est ménagé à l'intérieur dudit élément de passage (14) de sorte à guider ledit cordon d'alimentation (8) depuis l'intérieur dudit carter (5) vers l'extérieur dudit carter (5). 35 40 45
8. Table de cuisson encastrable (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5) reliant ladite paroi inférieure (5a) dudit carter (5) à ladite paroi latérale arrière (5b) dudit carter (5) suivant une direction oblique s'étend sur toute la largeur dudit carter (5). 50
9. Table de cuisson encastrable (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** ladite paroi additionnelle (5e) dudit carter (5) reliant ladite paroi inférieure (5a) dudit carter (5) à ladite paroi latérale arrière (5b) dudit carter (5) sui- 55

vant une direction oblique s'étend uniquement sur une partie de la largeur dudit carter (5).



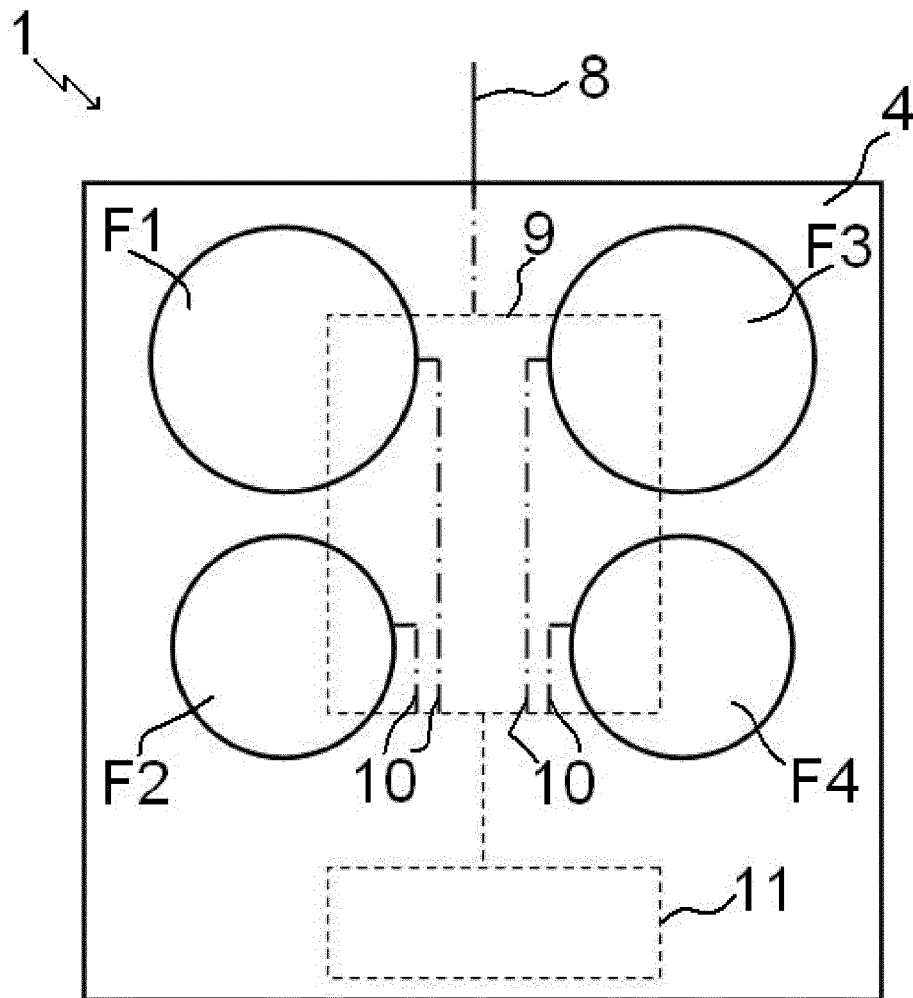


FIG. 1

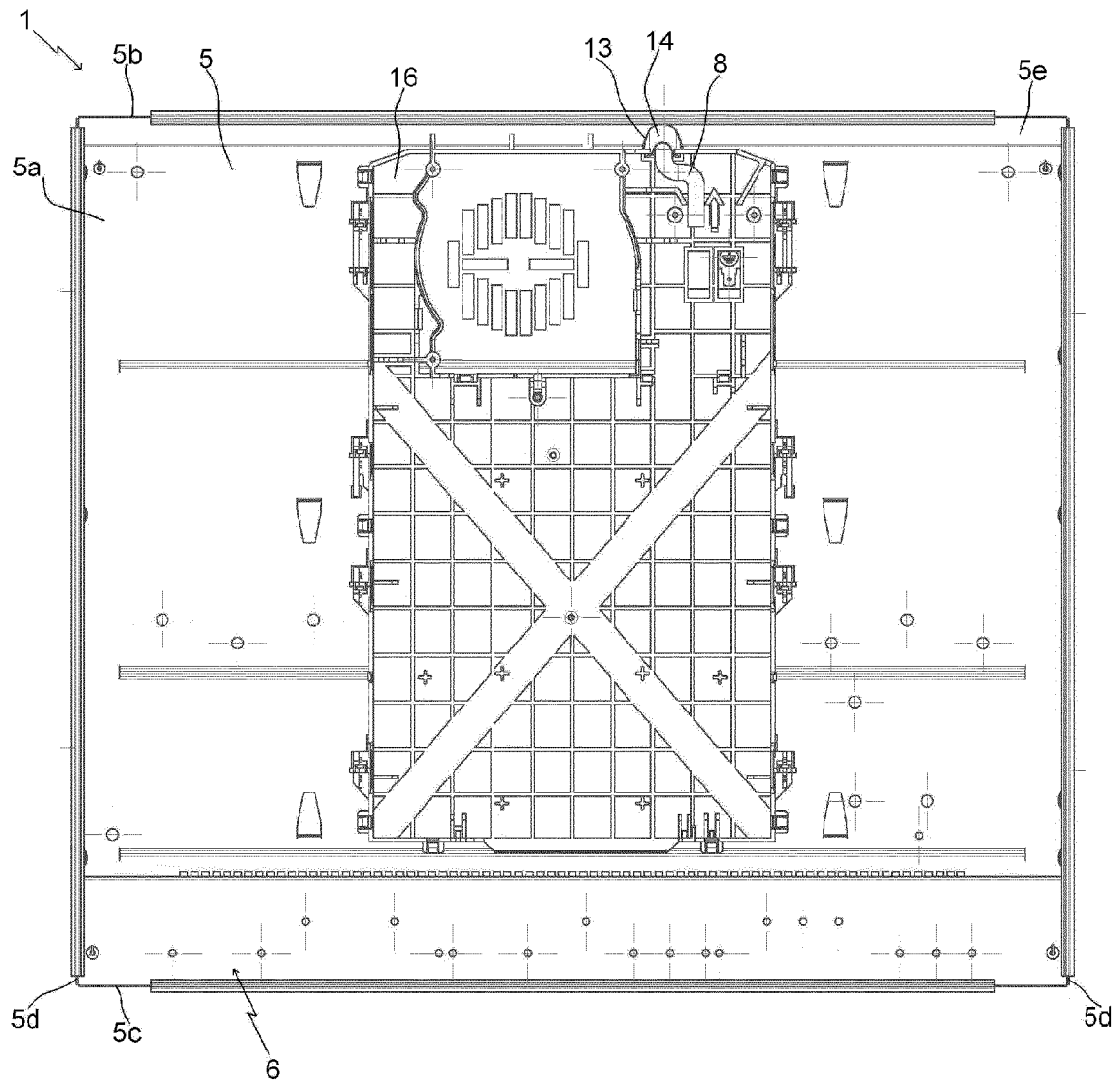


FIG. 2

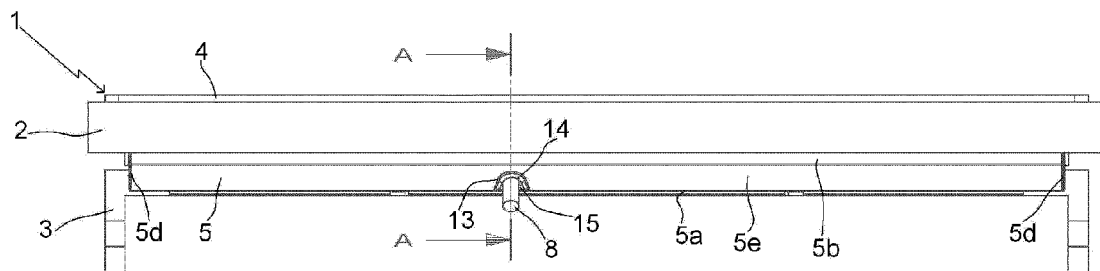


FIG. 3

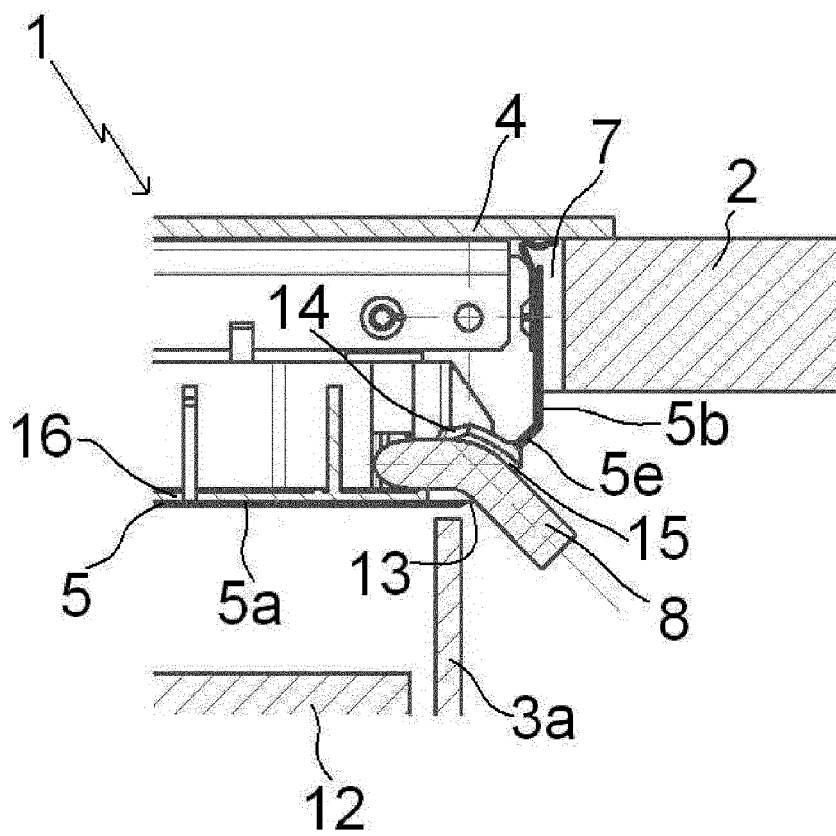


FIG. 4

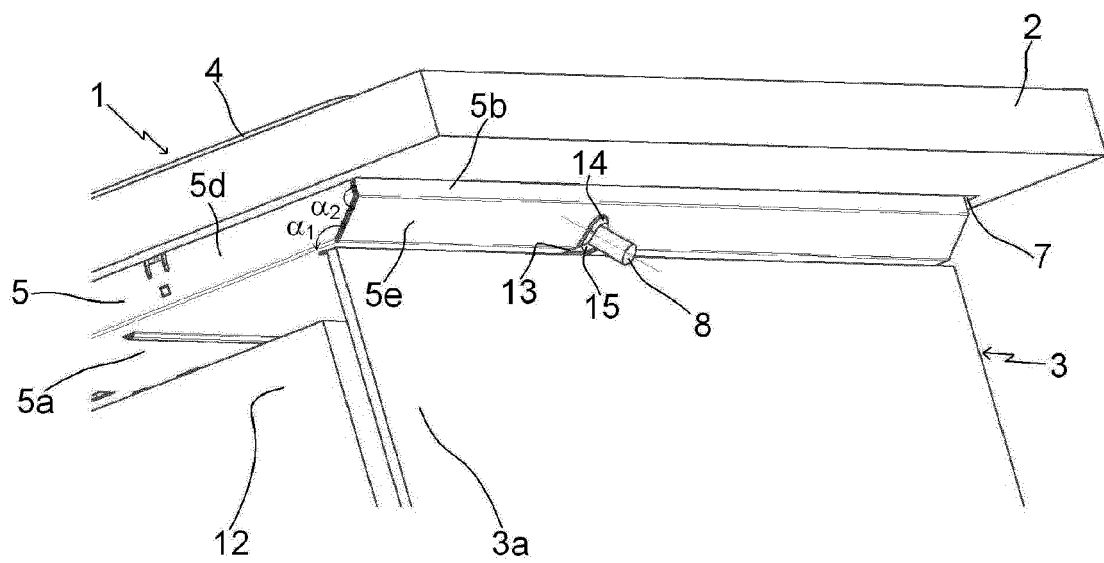


FIG. 5

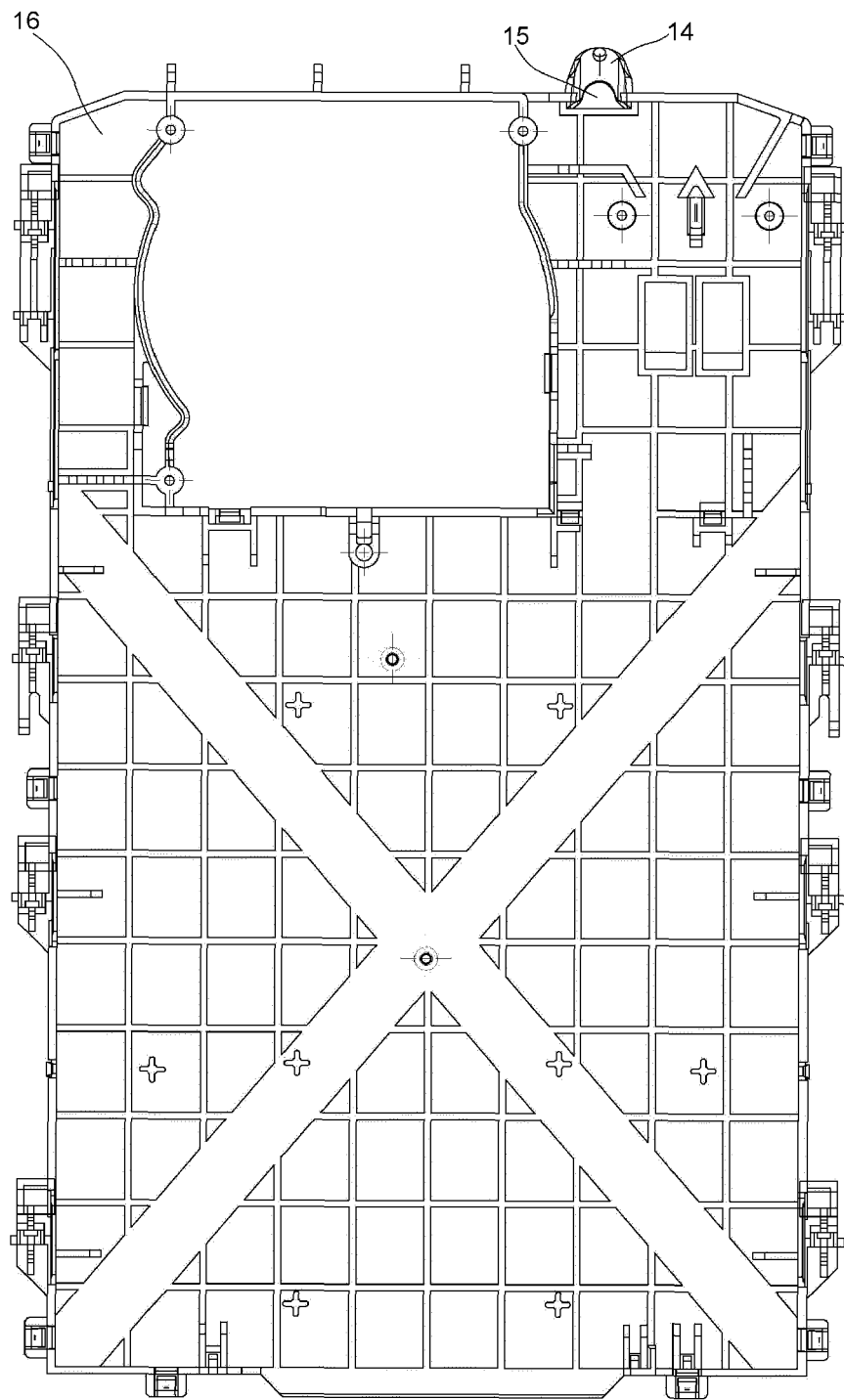


FIG. 6



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 13 19 7121

## DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                       | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes               | Revendication concernée           | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| A                                                                                                                                                                                                                                                               | US 2 992 315 A (ROY MCDONNOLD LE)<br>11 juillet 1961 (1961-07-11)<br>* figures 5,6 *          | 1-9                               | INV.<br>F24C15/10                    |
| A                                                                                                                                                                                                                                                               | US 2 810 057 A (NOLAN TERENCE C)<br>15 octobre 1957 (1957-10-15)<br>* figures 2-4 *           | 1-9                               |                                      |
| A                                                                                                                                                                                                                                                               | DE 82 31 895 U1 (BOSCH-SIEMENS HAUSGERÄTE GMBH) 2 mai 1985 (1985-05-02)<br>* figures 1,5,18 * | 1-9                               |                                      |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                  |                                                                                               |                                   | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                               |                                   | F24C<br>H05B                         |
| Lieu de la recherche                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                               | Date d'achèvement de la recherche | Examineur                            |
| La Haye                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                               | 8 mai 2014                        | Adant, Vincent                       |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                               |                                   |                                      |
| X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire                             |                                                                                               |                                   |                                      |
| T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                                                                               |                                   |                                      |

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 19 7121

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-05-2014

10

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche |    | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|----|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| US 2992315                                      | A  | 11-07-1961             | AUCUN                                   |                        |
| -----                                           |    |                        |                                         |                        |
| US 2810057                                      | A  | 15-10-1957             | AUCUN                                   |                        |
| -----                                           |    |                        |                                         |                        |
| DE 8231895                                      | U1 | 02-05-1985             | AUCUN                                   |                        |
| -----                                           |    |                        |                                         |                        |

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- US 2992315 A [0006]